

CHAMPIONNAT NATIONAL D'HIVER 2024 DATES ET ORGANISATEURS

21 JANVIER 2024 – SAINT DENIS EN VAL (41) – date limite d'inscription : 11 JANVIER 2024

Contact : JEAN-BAPTISTE JONATHAN (LESARCHERSDUVAL@GMAIL.COM) - ARBITRES : LENOIR REGIS, DUBOIS FRANÇOIS ET JOUVE CHRISTIAN

11 FEVRIER 2024 - VILLARS LES DOMBES (01) – date limite d'inscription : 1ER FEVRIER 2024

Contact : CALLY JEAN-CLAUDE (JARDINERIEDESOMBES@ORANGE.FR) - ARBITRE : HABRANT FLORENCE

25 FEVRIER 2024 - BRUMATH (67) – date limite d'inscription : 15 FEVRIER 2024

Contact : SOUMER QUENTIN (ARCHERSBRUMATH@GMAIL.COM) - ARBITRE : TAVARES ARLINDO

02 MARS 2024 – REPLONGES (01) – date limite d'inscription : 21 FEVRIER 2024

Contact : VIGNANDO CHRISTOPHE (EGR-TAA@LAPOSTE.FR) - ARBITRE : FUSELIER SOLENE

10 MARS 2024 - CHALON/SAONE (71) – date limite d'inscription : 29 FEVRIER 2024

Contact : JIMENEZ JUDITH (JUDITH.JIMENEZ71@YAHOO.COM) - ARBITRE : DUGAIT BERNARD

10 MARS 2024 - DOUE EN ANJOU (49) – date limite d'inscription : 29 FEVRIER 2024

Contact : DURET JEAN-LOUIS (DURETJEANLOUIS@ORANGE.FR) - ARBITRES : HATTON SUZETTE ET DAVASSE ADRIEN

10 MARS 2024 - LE PALAIS SUR VIENNE (87) – date limite d'inscription : 29 FEVRIER 2024

Contact : PATRIT JEAN-BAPTISTE JOËL (JOEL.PATRIT@GMAIL.COM) - ARBITRES : LENOIR REGIS ET SALERNO MARIE-ANGE

10 MARS 2024 - SELONCOURT (25) – date limite d'inscription : !! 24 FEVRIER 2024 !! (SUITE DEMANDE ORGANISATEUR)

Contact : BAILLY DIDIER (JA.DIDIERBAILLY@GMAIL.COM) - ARBITRE : VIENOT THOMAS

16 MARS 2024 - VENELLES (13) – date limite d'inscription : 6 MARS 2024

Contact : MACCHI MARC (MACCHI.M@ORANGE.FR) - ARBITRE : DUGAIT BERNARD

REGLEMENT CNH ET FRAIS D'ENGAGEMENT

Le Règlement du CNH figure dans le Règlement de l'Activité Tir à l'arc en téléchargement sur le site de la FSCF :

<https://www.fscf.asso.fr/reglements-et-textes-officiels>

Les frais d'engagement par binôme sont fixés à **22 €** (12 € part FSCF et 10 € part organisateur). La part FSCF est à régler à la FSCF dès réception de la facture (bien indiquer le numéro Adagio sur la feuille d'inscription avec le nom de l'association). La part organisateur est à régler à l'organisateur le jour de la compétition.

RAPPEL :

Les feuilles d'engagements doivent être complétées en ligne sur le site internet de la fédération, au minimum 10 jours avant la compétition, tout comme les formulaires d'inscription des binômes.

Cette procédure est à répéter pour chaque lieu de participation. (Exemple : un club engage des archers sur un lieu de CNH et d'autres sur un autre lieu ; deux feuilles d'engagements et deux paiements devront s'effectuer).

La part organisateur est à verser directement à l'organisateur le jour de la compétition au plus tard.